



Bois du Fief Clairet 86 066 POITIERS Cedex 9
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le code des Assurances

Règlement du Jeu Concours TPC 2025

6 places à gagner dans une voiture VIP

- Art. 1** La Mutuelle de Poitiers Assurances organise un jeu-concours digital (Facebook) entre le 16 juillet et le 6 août 2025. Ce jeu consiste à offrir 1 place par gagnant dans l'un des véhicules VIP du TPC en Nouvelle-Aquitaine qui aura lieu entre le 26 et le 29 août 2025. Les places gagnées concernent les 3 premières étapes de la course cycliste, du 26 au 28 août 2025. Le départ se fera en navette de Poitiers jusqu'à la ville étape, et un retour à Poitiers.
- Art. 2** Participent au jeu-concours, toutes les personnes physiques majeures, sociétaires de la Mutuelle de Poitiers Assurances ou prospects qui auront rempli le formulaire de participation en ligne.
- Art. 3** La participation au présent jeu-concours n'est soumise à aucune condition d'établissement de devis ou de souscription d'un contrat d'assurance.
- Art5** Il est procédé à six tirages au sort le 07 août 2025.
- Art. 7** Chaque tirage au sort donnera lieu à la désignation d'un gagnant.
- Art. 8** Les gagnants seront avisés personnellement par téléphone et/ou par mail avant le 8 août 2025.
- Art. 9** Il est précisé que dans le cadre du présent jeu-concours, il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer.
- Art. 10** Toute personne travaillant pour le compte de la Mutuelle de Poitiers Assurances en quelque qualité que ce soit, ne pourra directement ou indirectement participer au présent jeu-concours. Il en sera de même de son conjoint, de ses ascendants, descendants.

Fait à Poitiers, le 15 juillet 2025